



Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture

# Conseil exécutif

Cent soixante-dix-septième session

# 177 EX/58

PARIS, le 17 août 2007  
Original français/anglais

Point 58 de l'ordre du jour provisoire

## **RECOURS PRÉSENTÉS PAR LES ÉTATS MEMBRES AU SUJET DE LEURS PROPOSITIONS RELATIVES À LA CÉLÉBRATION DES ANNIVERSAIRES AUXQUELS L'UNESCO POURRAIT ÊTRE ASSOCIÉE EN 2008-2009**

### **Résumé**

Conformément à la décision 159 EX/7.5, le Directeur général présente au Conseil exécutif les propositions révisées des États membres relatives à la célébration des anniversaires auxquels l'UNESCO pourrait être associée en 2008-2009.

Décision proposée : paragraphe 16.

## I. INTRODUCTION

1. Conformément à la procédure adoptée par la décision 159 EX/7.5 (159<sup>e</sup> session du Conseil exécutif, mai 2000) pour établir la liste des anniversaires proposés par les États membres et auxquels l'UNESCO pourrait être associée, les États membres concernés ont disposé d'un délai statutaire de deux mois au terme de la dernière session du Conseil exécutif pour reformuler éventuellement leurs demandes portant sur des anniversaires non retenus par la 176<sup>e</sup> session du Conseil exécutif. Cette possibilité s'appliquait uniquement aux propositions formulées avant le 15 janvier 2007.

2. Dix-sept recours ont ainsi été présentés au Secrétariat par 12 États membres : l'Arménie, l'Azerbaïdjan, la Bulgarie, l'Italie, le Kazakhstan, la Lituanie, la Pologne, la République islamique d'Iran, la Roumanie, la Thaïlande, la Turquie et l'Ukraine.

3. Le Comité intersectoriel de sélection du Secrétariat a étudié l'ensemble des demandes et le Conseil exécutif est appelé à présent à examiner la liste des propositions reformulées et estimées recevables car conformes aux critères de sélection suivants, établis par la décision 159 EX/7.5 :

- (a) Chaque anniversaire proposé devrait avoir un lien incontestable avec les idéaux et les missions de l'Organisation dans les domaines de l'éducation, de la science, de la culture, des sciences sociales et humaines et de la communication et aller dans le sens du rapprochement des peuples, de la tolérance, des idéaux de paix, de dialogue des cultures et de compréhension mutuelle entre les peuples.
- (b) La commémoration de la naissance, de l'indépendance ou du régime institutionnel d'un État ne sera pas prise en considération, de même que sera écarté l'anniversaire d'événements guerriers.
- (c) L'anniversaire devrait se rapporter à des personnalités d'envergure véritablement universelle, et à des œuvres ou événements ayant une véritable portée mondiale ou au moins régionale, de façon à refléter les idéaux, les valeurs, la diversité des cultures et l'universalité de l'Organisation.
- (d) L'anniversaire devrait être un cinquantenaire, un centenaire ou un de leurs multiples ; ce critère devrait cependant être appliqué avec une certaine souplesse.
- (e) L'anniversaire devrait faire l'objet de manifestations d'ampleur nationale déjà planifiées et dotées de certains moyens pour leur organisation dans l'État membre ou les États membres directement concernés.
- (f) Toute proposition d'anniversaire impliquant plusieurs États devra être présentée par tous.

4. Le Directeur général soumet au Conseil exécutif, pour décision, les propositions reformulées qui figurent en section II, qui contient un descriptif de chaque anniversaire retenu avec les informations biographiques et historiques afférentes.

5. Par ailleurs, tenant compte de l'ensemble des propositions reçues dans le cadre de la célébration des anniversaires, le Directeur général demande au Conseil exécutif de l'autoriser à revoir les critères pour l'examen des propositions relatives à la célébration des anniversaires, afin de les affiner davantage et prévoir des procédures plus appropriées notamment pour la célébration des œuvres du patrimoine oral et immatériel, et de lui soumettre pour décision les nouveaux critères à sa 179<sup>e</sup> session.

## II. DEMANDES DES ÉTATS MEMBRES JUGÉES RECEVABLES PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

6. **La Commission nationale arménienne pour l'UNESCO, avec le soutien de la Commission de la Fédération de Russie pour l'UNESCO**, a demandé que l'Organisation s'associe au **100<sup>e</sup> anniversaire de la naissance de Victor HAMBARDZUMYAN, astronome et astrophysicien (1908-1996)**, en **2008**. Le Directeur général estime que cette demande satisfait à la procédure et aux critères adoptés par le Conseil exécutif à sa 159<sup>e</sup> session et propose que l'UNESCO s'associe à la célébration de cet anniversaire ; le descriptif s'y rapportant figure ci-après :

Victor HAMBARDZUMYAN a été l'un des pionniers de l'astrophysique théorique ; il a travaillé sur la cosmogonie des étoiles et des galaxies, la dynamique stellaire, ainsi que les nébuleuses gazeuses. En 1947, il a découvert les associations stellaires. Il a été le premier à suggérer que les étoiles T Tauri étaient très jeunes et que les associations stellaires proches s'étendaient. Il a également montré que des processus évolutifs tels que la perte massique se produisaient au sein des galaxies ; il a travaillé sur la matière interstellaire, les radiogalaxies et sur les noyaux galactiques actifs. (SC)

7. **La Commission nationale arménienne pour l'UNESCO** a demandé que l'Organisation s'associe au **100<sup>e</sup> anniversaire de la naissance de William SAROYAN, écrivain (1908-1981)**, en **2008**. Le Directeur général estime que cette demande satisfait à la procédure et aux critères adoptés par le Conseil exécutif à sa 159<sup>e</sup> session et propose que l'UNESCO s'associe à la célébration de cet anniversaire ; le descriptif s'y rapportant figure ci-après :

William SAROYAN était un auteur, romancier et dramaturge américain d'origine arménienne, dont les récits étaient une ode à l'optimisme au milieu des épreuves et des difficultés de la Dépression. Plusieurs de ses œuvres sont inspirées de sa propre expérience, même si son approche des faits autobiographiques peut être qualifiée de poétique. Grandir dans la pauvreté en tant que fils d'immigrant arménien, tel a été le thème de nombre de ses pièces et nouvelles. Ces récits étaient populaires pendant la Grande Dépression. Saroyan a grandi à Fresno, foyer des Arméno-Américains en Californie, où se déroulent bon nombre de ses pièces. Il a travaillé sans relâche à perfectionner une prose débordante de joie de vivre et en apparence impressionniste, le style « saroyanesque ». Parmi les pièces les plus célèbres de Saroyan, on citera « Le Temps de notre vie » (1939), qui a reçu le prix Pulitzer. Saroyan a refusé cet honneur mais accepté le New York Drama Critics' Circle Award. Le recueil de nouvelles « Mon Nom est Aram » (1940) est un bestseller international. Il est traduit dans de nombreuses langues. (CLT)

8. **La Délégation permanente de l'Azerbaïdjan auprès de l'UNESCO** a demandé que l'Organisation s'associe au **100<sup>e</sup> anniversaire du premier opéra d'Orient, « Leyli et Majnun »**, en **2008**. Le Directeur général estime que cette demande satisfait à la procédure et aux critères adoptés par le Conseil exécutif à sa 159<sup>e</sup> session et propose que l'UNESCO s'associe à la célébration de cet anniversaire ; le descriptif s'y rapportant figure ci-après :

La première de l'opéra « Leyli et Majnun » a été donnée le 12 janvier 1908, au théâtre Taghiyev de Bakou. Cette œuvre en est venue à être considérée comme le « premier opéra de l'Orient musulman ». L'intrigue, qui repose sur l'histoire d'un amour éternel, peut être comparée à celle de « Roméo et Juliette », bien que, dans la tradition orale, la légende de « Leyli et Majnun » soit antérieure de plus de 1000 ans à l'œuvre de Shakespeare.

Le compositeur de cet opéra, Uzeyir Hajibeyov (1885-1948), était âgé de 22 ans au moment de la première. Avec son frère cadet, Jeyhun (1891-1962), il a écrit le livret en s'inspirant de l'interprétation que le poète azerbaïdjanais Fuzuli (1480-1562) avait faite de « Leyli et Majnun ». De nombreux vers ont été conservés dans leur forme originale.

L'opéra « Leyli et Majnun » repose sur des mougams azéris traditionnels, exécutés dans leur forme originale. Des passages entiers de l'opéra reprennent des mougams spécifiques, selon l'effet émotionnel recherché par le compositeur. Les mougams Mahur-Hindi, Segah, Chahargah, Kurd-Shahnaz, Bayati-Shiraz, Shushtar, Bayati-Kurd, Shabi-Hijran et Gatar sont parmi ceux utilisés dans cet opéra. (CLT)

9. **La Commission nationale bulgare pour l'UNESCO** a demandé que l'Organisation s'associe à la célébration du **100<sup>e</sup> anniversaire de la naissance de Marin GOLEMINOV, musicien (1908-2000)**, en **2008**. Le Directeur général estime que cette demande satisfait à la procédure et aux critères adoptés par le Conseil exécutif à sa 159<sup>e</sup> session et propose que l'UNESCO s'associe à la célébration de cet anniversaire, dont le descriptif figure ci-après :

Professeur, violoniste, compositeur et chef d'orchestre, Marin Goleminov (1908-2000) a composé de nombreuses œuvres qui puisent leurs racines dans la mélodie, la métrique et le rythme de la musique populaire bulgare. Il a introduit dans la culture bulgare un mouvement musical marqué par l'utilisation d'éléments de la musique traditionnelle du pays mêlés à une approche et un style originaux. Il a formé des générations de Bulgares et étudié dans différents pays : en Bulgarie, en France et en Allemagne. À partir de 1943, et pendant plus de 40 ans, il a enseigné divers instruments, l'orchestration, la direction d'orchestre ainsi que la composition à l'Académie nationale de musique de Sofia. Il a été élu recteur (1954-1956) ainsi que directeur (1965-1967) de l'opéra de Sofia, et a reçu le prix Gottfried von Herder de l'Université de Vienne (1976). Il est devenu membre de l'Académie des sciences bulgare et a été nommé académicien (1989). Marin Goleminov est mort le 19 février 2000 à Espinho (Portugal). Il a exercé une influence d'importance régionale. (CLT)

10. **La Délégation permanente de la République islamique d'Iran auprès de l'UNESCO** a demandé que l'Organisation s'associe à la célébration du **400<sup>e</sup> anniversaire de la mort de Sheikh-e Bahaee, calligraphe, mathématicien, astronome, médecin, architecte et poète (1531-1609)**, en **2009**. Le Directeur général estime que cette demande satisfait à la procédure et aux critères adoptés par le Conseil exécutif à sa 159<sup>e</sup> session et propose que l'UNESCO s'associe à la célébration de cet anniversaire, dont le descriptif figure ci-après :

Sheikh-e Bahaee doit sa renommée à sa parfaite maîtrise des mathématiques, de l'architecture et de l'astronomie. Il est considéré comme l'un des fondateurs de l'architecture islamique. Meidan Emam à Ispahan, monument inscrit sur la Liste du patrimoine mondial, a été construit à partir de ses plans. Il a également réalisé une horloge solaire située dans la partie occidentale de la mosquée de l'Imam. Son nom figure sur de nombreuses publications scientifiques dans le domaine des mathématiques et de la géométrie. (SC)

11. **La Délégation permanente du Kazakhstan auprès de l'UNESCO** a demandé que l'Organisation s'associe à la célébration du **500<sup>e</sup> anniversaire de l'epos « Kyz Zhibek »**, en **2008**. Le Directeur général estime que cette demande satisfait à la procédure et aux critères adoptés par le Conseil exécutif à sa 159<sup>e</sup> session et propose que l'UNESCO s'associe à la célébration de cet anniversaire, dont le descriptif figure ci-après :

Kyz-Zhibek est une légende populaire poétique du XVI<sup>e</sup> siècle qui parle de la période de l'histoire kazakhe pendant laquelle le peuple a souffert de querelles sanglantes. À cette époque, chaque province de la nation kazakhe avait son propre chef et chaque chef essayait d'évincer l'autre. L'histoire d'amour entre le courageux guerrier Tolegen et la belle Zhibek se termine tragiquement à cause de querelles entre leurs familles. Tolegen est vilement assassiné par Bekejan (le *batyr*, ou noble de la famille rivale), qui avait demandé la main de Zhibek auparavant. Zhibek se suicide après avoir appris la mort de Tolegen. L'epos « Kyz

Zhibek » est sans aucun doute un élément précieux du patrimoine culturel immatériel<sup>1</sup>. Il en existe 16 variantes dans différentes régions du Kazakhstan. (CLT)

12. **La Commission nationale polonaise pour l'UNESCO** a demandé que l'Organisation s'associe à la célébration du **50<sup>e</sup> anniversaire, en 2009, du début de la carrière artistique de Jerzy Grotowski avec la création du Théâtre Laboratoire**. Le Directeur général estime que cette demande satisfait à la procédure et aux critères adoptés par le Conseil exécutif à sa 159<sup>e</sup> session et propose que l'UNESCO s'associe à la célébration de cet anniversaire, dont le descriptif figure ci-après :

Jerzy Grotowski (1933-1999), directeur de théâtre polonais, théoricien du théâtre et écrivain. Il est l'un des grands réformateurs du théâtre du XX<sup>e</sup> siècle, en particulier dans le domaine de l'interprétation. En 1959 il a créé le Théâtre Laboratoire qu'il a dirigé en coopération avec Flaszen. Les recherches entreprises par J. Grotowski dans le cadre du Théâtre Laboratoire ont eu un impact décisif sur le théâtre contemporain au niveau international. Ses recherches sur la nature de l'interprétation, sa manifestation ainsi que sa signification ont plus particulièrement permis à Jerzy Grotowski de créer le concept et la forme artistique du « théâtre pauvre » dans lequel les processus mentaux, physiques et émotionnels sont fortement mis en avant. (CLT)

13. **La Délégation permanente de la Roumanie auprès de l'UNESCO, soutenue par la Délégation permanente de la République de Moldova**, a demandé que l'Organisation s'associe à la célébration du **300<sup>e</sup> anniversaire de la mort de Nicolae Spătaru MILESCU, diplomate, philologue, philosophe, géographe, ethnographe, théologien et écrivain (1636-1708), en 2008**. Le Directeur général estime que cette demande satisfait à la procédure et aux critères adoptés par le Conseil exécutif à sa 159<sup>e</sup> session et propose que l'UNESCO s'associe à la célébration de cet anniversaire, dont le descriptif figure ci-après :

Nicolae Spătaru Milescu (1636-1708) est l'un des plus connus et des plus célèbres érudits du Moyen Âge roumain, représentant de l'humanisme, philologue, polyglotte, théologien et écrivain. Diplôme à la cour des princes de la Moldavie et ensuite à Moscou, sous le tsar Alexei Mihailovitch, il fut le premier Roumain à se rendre en Chine. Tirés de son séjour, ses livres sur l'« Empire au centre du monde » eurent un grand écho à son époque et ultérieurement, en contribuant à une meilleure connaissance de la Chine en Roumanie et en Europe. Sa vie reste une aventure remarquable et exemplaire au bénéfice de la connaissance humaine. Personnalité d'envergure européenne et universelle, voyageant sur des chemins et rivières encore inconnus pour les Européens, il fut un explorateur instruit et courageux, ouvrant de nouvelles fenêtres sur le monde et sur le dialogue entre les nations et civilisations. Nicolae Spătaru Milescu a traduit et adapté en roumain de nombreuses œuvres historiques, religieuses et philosophiques ; il fut aussi l'auteur du premier livre de philosophie écrit en roumain. (SHS)

14. **La Délégation permanente de la Turquie auprès de l'UNESCO** a demandé que l'Organisation s'associe à la célébration du **millénaire de la naissance de Kasgarli Mahmud, linguiste (1008-1101), en 2008**. Le Directeur général estime que cette demande satisfait à la procédure et aux critères adoptés par le Conseil exécutif à sa 159<sup>e</sup> session et propose que l'UNESCO s'associe à la célébration de cet anniversaire, dont le descriptif figure ci-après :

---

<sup>1</sup> Bien qu'il soit recommandé d'inclure cet anniversaire dans la liste des célébrations auxquelles l'UNESCO sera associée en 2008-2009, il est important de noter que les traditions orales ne sont généralement pas célébrées à une date ou une année précise car elles en incorporent d'encore plus anciennes. De par sa nature, le patrimoine immatériel est sans cesse transmis et modifié ; il est donc contradictoire d'essayer d'en fixer la forme en lui assignant une date anniversaire. Afin de prévenir tout malentendu à l'avenir et de faciliter les décisions concernant des propositions du même type, l'UNESCO va définir de nouveaux critères pour la célébration d'anniversaires d'éléments du patrimoine immatériel.

Kasgarli Mahmud était un linguiste, philologue et ethnographe turc renommé et le premier cartographe de dialectes turcs, qui a vécu au XI<sup>e</sup> siècle. Son œuvre la plus célèbre est le livre intitulé « Divân-ı Lügati't-Türk » dont le seul exemplaire manuscrit a été trouvé en 1910 dans la bibliothèque de Fatih Millet. Mahmud s'est employé à montrer que la richesse et la valeur de la langue turque étaient équivalentes à celles des langues arabe et perse. Il a ainsi écrit la grammaire intitulée « Kitâbu Cevâhirü'n-Nahvi Lügâti't-Türk » afin d'enseigner le turc aux Arabes. La célébration de cet anniversaire encouragera d'autres recherches sur l'importance de Kasgarli Mahmud et sa contribution majeure à la culture et la langue turques. (CLT)

15. **La Délégation permanente de la Turquie auprès de l'UNESCO** a demandé que l'Organisation s'associe à la célébration du **400<sup>e</sup> anniversaire de la naissance du savant Katip Çelebi (1609-1657)**, en **2009**. Le Directeur général estime que cette demande satisfait à la procédure et aux critères adoptés par le Conseil exécutif à sa 159<sup>e</sup> session et propose que l'UNESCO s'associe à la célébration de cet anniversaire, dont le descriptif figure ci-après :

Katip Çelebi était un savant turc. Parmi ses œuvres principales on peut citer le « *Kashf al-zunun'an asami al-kutub wa al-funun* » qui fournit des informations sur quelque 15 000 livres. La plus célèbre de ses contributions encyclopédiques est le « *Kashf al-zunun* », dictionnaire bibliographique en arabe qui comporte plus de 14 500 entrées classées par ordre alphabétique. Ce travail a servi de base pour la « Bibliothèque Orientale » de Barthélemy d'Herbelot de Molainville. Katip Çelebi a également écrit de nombreux ouvrages dans les domaines de la géographie, de l'histoire et de l'économie. (SC)

### III. PROJET DE DÉCISION

16. Au terme de ses délibérations, le Conseil exécutif souhaitera peut-être adopter une décision libellée comme suit :

Le Conseil exécutif,

1. Ayant examiné le document 177 EX/58,
2. Notant que les propositions des États membres énumérées ci-dessous ont été adressées au Directeur général tout en respectant les critères approuvés par la décision 159 EX/7.5,
3. Encourage les États membres de toutes les régions à faire des propositions afin d'assurer une meilleure répartition géographique ainsi qu'un meilleur équilibre des genres ;
4. Autorise le Directeur général à revoir les critères et la procédure pour l'examen des propositions des États membres relatives à la célébration des anniversaires auxquels l'UNESCO pourrait être associée, et à les lui soumettre pour décision à sa 179<sup>e</sup> session ;
5. Recommande à la Conférence générale :
  - (a) que l'UNESCO s'associe également en 2008-2009 aux célébrations suivantes :
    - (1) 100<sup>e</sup> anniversaire de la naissance de Victor HAMBARDZUMYAN, astronome et astrophysicien (1908-1996) (Arménie, avec le soutien de la Fédération de Russie) ;
    - (2) 100<sup>e</sup> anniversaire de la naissance de William SAROYAN, écrivain (1908-1981) (Arménie) ;

- (3) 100<sup>e</sup> anniversaire du premier opéra d'Orient : « Leyli et Majnun » (1908) (Azerbaïdjan) ;
  - (4) 100<sup>e</sup> anniversaire de la naissance de Marin GOLEMINOV, musicien (1908-2000) (Bulgarie) ;
  - (5) 400<sup>e</sup> anniversaire de la mort de Sheikh-e Bahae, calligraphe, mathématicien, astronome, médecin, architecte et poète (1531-1609) (République islamique d'Iran) ;
  - (6) 500<sup>e</sup> anniversaire de l'épos « Kyz Zhibek » (1508) (Kazakhstan) ;
  - (7) 50<sup>e</sup> anniversaire du début de la carrière artistique de Jerzy Grotowski avec la création du Théâtre Laboratoire (1959) (Pologne) ;
  - (8) 300<sup>e</sup> anniversaire de la mort de Nicolae Spătaru MILESCU, diplomate, philologue, philosophe, géographe, ethnographe, théologien et écrivain (1636-1708) (Roumanie, avec le soutien de la République de Moldova) ;
  - (9) Millénaire de la naissance de Kasgarli Mahmud, linguiste (1008-1101) (Turquie) ;
  - (10) 400<sup>e</sup> anniversaire de la naissance de Katip Çelebi, savant (1609-1657) (Turquie) ;
- (b) que la liste des célébrations d'anniversaires auxquelles l'UNESCO est appelée à s'associer en 2008-2009 ainsi complétée en complément de celle retenue par la décision 176 EX/47, soit définitivement close, selon la procédure adoptée par la 159<sup>e</sup> session du Conseil exécutif (décision 159 EX/7.5) ;
- (c) qu'une éventuelle contribution de l'Organisation à ces célébrations soit fournie au titre du Programme de participation, selon les règles régissant ce programme.

## ANNEXE

### Composition du Comité intersectoriel pour l'examen des propositions

Le Comité intersectoriel créé au sein du Secrétariat pour examiner, conformément aux critères et procédures adoptés, la liste des propositions des États membres relatives aux célébrations d'anniversaires est composé comme suit (références : décision 159 EX/7.5 et document 159 EX/32) :

- (a) Un point focal de chaque secteur de programme
  - Secteur de l'éducation (ED)
  - Secteur des sciences exactes et naturelles (SC)
  - Secteur des sciences sociales et humaines (SHS)
  - Secteur de la culture (CLT)
  - Secteur de la communication et de l'information (CI)
  
- (b) Les services concernés du Secteur des relations extérieures et de la coopération (ERC)
  
- (c) Un représentant des services centraux
  - Département Afrique (AFR)
  - Bureau de la planification stratégique (BSP)
  - Bureau de coordination des unités hors Siège (BFC)
  - Bureau de l'information du public (BPI)
  - Secrétariat du Conseil exécutif (SCX)
  - Secrétariat de la Conférence générale (SCG)





Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture

**Conseil exécutif**  
Cent soixante-dix-septième session

**177 EX/58**  
Add.

PARIS, le 27 septembre 2007  
Original français/anglais

Point 58 de l'ordre du jour provisoire

**RECOURS PRÉSENTÉS PAR LES ÉTATS MEMBRES AU SUJET  
DE LEURS PROPOSITIONS RELATIVES À LA CÉLÉBRATION  
DES ANNIVERSAIRES AUXQUELS L'UNESCO POURRAIT ÊTRE ASSOCIÉE  
EN 2008-2009**

**ADDENDUM**

**Résumé**

Le présent addendum au document 177 EX/58 expose les derniers développements concernant ce point de l'ordre du jour sur les propositions révisées des États membres relatives à la célébration des anniversaires auxquels l'UNESCO pourrait être associée en 2008-2009.

Décision proposée : paragraphe 8.

## INTRODUCTION

1. Conformément à la procédure adoptée par la décision 159 EX/7.5 (mai 2000) pour établir la liste des anniversaires proposés par les États membres et auxquels l'UNESCO pourrait être associée, les États membres concernés ont disposé d'un délai statutaire de deux mois au terme de la dernière session du Conseil exécutif pour reformuler leurs demandes portant sur des anniversaires non retenus par la 176<sup>e</sup> session du Conseil exécutif. Cette possibilité s'appliquait uniquement aux propositions formulées avant le 15 janvier 2007.
2. Ainsi, le document 177 EX/58 présente au Conseil exécutif les 10 propositions révisées relatives à la célébration des anniversaires en 2008-2009 et estimées recevables car conformes aux critères de sélection établis par la décision 159 EX/7.5.
3. Par rapport aux dates statutaires qui régissent le traitement des anniversaires, les délais demandés pour l'examen par le Comité intersectoriel de sélection du Secrétariat et la préparation du document pour le Conseil exécutif sont très courts. Ainsi, en raison des problèmes d'acheminement, toutes les informations nécessaires pour l'examen des recours présentés par l'Azerbaïdjan et la Thaïlande ne nous sont pas parvenues à temps.
4. De ce fait, le Directeur général soumet au Conseil exécutif, pour décision, trois propositions reformulées qui pourront s'ajouter à la liste présentée dans le document 177 EX/58. Ces trois propositions figurent ci-après, accompagnées des informations biographiques et historiques afférentes.

## DEMANDES DES ÉTATS MEMBRES JUGÉES RECEVABLES PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

5. La Délégation de l'Azerbaïdjan auprès de l'UNESCO a demandé que l'Organisation s'associe à la célébration du **100<sup>e</sup> anniversaire de la naissance de Sattar Bahlulzade, peintre (1909-1974)**, en 2009. De plus, prenant en considération la recommandation de la 176<sup>e</sup> session du Conseil exécutif à la Conférence générale de limiter normalement à quatre le nombre des célébrations d'anniversaire par État membre pour chaque exercice biennal, l'Azerbaïdjan a fait une demande de substitution, afin de **remplacer** la célébration du **100<sup>e</sup> anniversaire de la naissance de Mikayil Mushfig, poète (1908-1939)** par celle mentionnée ci-dessus. Le Directeur général estime que cette demande satisfait à la procédure et aux critères adoptés par le Conseil exécutif à sa 159<sup>e</sup> session et propose que l'UNESCO s'associe à la célébration de cet anniversaire ; le descriptif s'y rapportant figure ci-après.

Sattar Bahlulzade (1909-1974) est le fondateur de la peinture paysagiste azerbaïdjanaise moderne. Il a commencé son apprentissage professionnel à l'Institut national des arts de Bakou (1927-1931). En 1933, il étudie au département de dessin de l'Académie des beaux-arts de Moscou. Il développe son propre style impressionniste pour exprimer son état émotionnel. Bahlulzade décrit ses propres œuvres comme étant des peintures de grands paysages lyriques et des images habitées par le chant de la nature originelle. Son principal talent était la peinture de paysages. Il adorait voyager à travers son pays, l'Azerbaïdjan, et explorer sa beauté, qui était sa source d'inspiration. Nombre de ses œuvres représentent des régions spécifiques de l'Azerbaïdjan.

Sattar Bahlulzade a remporté de nombreux prix. Il a reçu le titre d'Artiste d'honneur de la République d'Azerbaïdjan en 1960 et a été nommé Artiste populaire en 1963. Ses œuvres ont été exposées partout dans le monde, notamment à l'occasion d'expositions personnelles aux États-Unis, au Royaume-Uni, en Turquie et en Russie. Il a créé environ 30 carnets de croquis où il consignait ses réflexions sur la vie et l'art (CLT).

6. La Commission nationale de Thaïlande pour l'UNESCO a demandé que l'Organisation s'associe à la célébration du **200<sup>e</sup> anniversaire de la naissance de Son Altesse Royale Krom Luang Wongsa Dhiraj Snid, savant et poète (1808-1871)**, en 2008. Le Directeur général estime que cette demande satisfait à la procédure et aux critères adoptés par le Conseil exécutif à sa 159<sup>e</sup> session et propose que l'UNESCO s'associe à la célébration de cet anniversaire ; le descriptif s'y rapportant figure ci-après.

Son Altesse Royale Krom Luang Wongsa Dhiraj Snid (1808-1871) était une personnalité remarquable. Il a défendu la culture de la paix par le biais du dialogue entre les civilisations, ce qui correspond aux objectifs de l'UNESCO, à savoir promouvoir des relations plus étroites entre les peuples par la tolérance, la compréhension mutuelle et le respect de la diversité culturelle. Son engagement en faveur de la « négociation et du dialogue entre les civilisations » a fait de lui une personnalité éminente de la communauté internationale, particulièrement en Asie, en Europe et aux États-Unis. Il a lancé et introduit des politiques mettant l'accent sur la paix et l'harmonie avec les pays européens en signant plusieurs traités. C'était parallèlement un écrivain prolifique qui a publié diverses œuvres dans les domaines de la littérature, de l'histoire, de la politique et, en particulier, de la médecine traditionnelle par les plantes. En reconnaissance de ses mérites en tant qu'intellectuel, poète, militant pour la paix, scientifique et diplomate, de nombreux organismes et fondations universitaires l'ont honoré en l'invitant à devenir un de leurs membres actifs (SHS).

7. La Délégation permanente du Bénin auprès de l'UNESCO a demandé que l'Organisation s'associe à la célébration du **100<sup>e</sup> anniversaire de la mort du roi Toffa 1<sup>er</sup>, souverain du royaume de Hogbonu ou Ajase**, en 2008. Le Directeur général estime que cette demande satisfait à la procédure et aux critères adoptés par le Conseil exécutif à sa 159<sup>e</sup> session et propose que l'UNESCO s'associe à la célébration de cet anniversaire ; le descriptif s'y rapportant figure ci-après.

Toffa 1<sup>er</sup> fut un souverain du royaume de Hogbonu ou Ajase appelé aujourd'hui Porto-Novo (Bénin). Son règne (1874-1908) a coïncidé avec la colonisation du continent africain, mais roi Toffa 1<sup>er</sup> a plutôt préconisé une politique d'ouverture et de coopération avec l'Occident. Partisan convaincu de la tolérance et de la diversité culturelle, le roi Toffa 1<sup>er</sup> avait demandé à son peuple d'aller à l'école française pour y maîtriser les « armes miraculeuses » de la puissance technologique de l'Occident. Cette politique consistait à assimiler sélectivement les valeurs européennes, à s'imprégner des connaissances techniques tout en sauvegardant jalousement son identité culturelle, afin de promouvoir le progrès économique tout en préservant la coexistence pacifique.

Le règne de Toffa 1<sup>er</sup> a également coïncidé avec l'apogée de la culture des « Agoudas », ces descendants d'Africains du Brésil et des Caraïbes qui, après l'abolition de l'esclavage, ont été encouragés par ce roi à s'installer dans son royaume. Les nouveaux métiers qu'ils y ont introduits ainsi que leur savoir-faire acquis outre-mer ont marqué et marquent encore le paysage architectural comme bien des aspects du patrimoine culturel immatériel de Porto-Novo et du Bénin. Enfin, dans la continuité d'une tradition bien africaine, le roi Toffa 1<sup>er</sup> a promu et intensifié une politique de coexistence pacifique et de dialogue triangulaire entre les religions endogènes (vodoun ou orisha) et les deux nouvelles fois d'origine étrangère (Islam et Christianisme) (AFR).

## PROJET DE DÉCISION

8. Au terme de ses délibérations, le Conseil exécutif souhaitera peut-être adopter une décision libellée comme suit :

Le Conseil exécutif,

1. Ayant examiné le document 177 EX/58 Add.,
2. Recommande à la Conférence générale :
  - (a) que l'UNESCO s'associe également en 2008-2009 aux célébrations suivantes :
    - (1) 100<sup>e</sup> anniversaire de la naissance de Sattar Bahlulzade, peintre (1909-1974), en remplacement du 100<sup>e</sup> anniversaire de la naissance de Mikayil Mushfig, poète (1908-1939) (Azerbaïdjan) ;
    - (2) 200<sup>e</sup> anniversaire de la naissance de Son Altesse Royale Krom Luang Wongsajiraj Snid, savant et poète (1808-1871) (Thaïlande) ;
    - (3) 100<sup>e</sup> anniversaire de la mort du roi Toffa 1<sup>er</sup> (1874-1908) (Bénin) ;
  - (b) que la liste des célébrations d'anniversaires auxquelles l'UNESCO est appelée à s'associer en 2008-2009, présentée dans le document 177 EX/58 et ainsi complétée, qui s'ajoute à celle déjà retenue par la décision 176 EX/47, soit définitivement close, selon la procédure adoptée par la 159<sup>e</sup> session du Conseil exécutif (décision 159 EX/7.5) ;
  - (c) qu'une éventuelle contribution de l'Organisation à ces célébrations soit fournie au titre du Programme de participation, selon les règles régissant ce programme.